

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DEVE 86 Subvention (3 000 euros) à l'association Réseau des AMAP en Île-de-France (3^e) pour ses actions de mobilisation des Parisien-e-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en Île-de-France (AMAP IdF) pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisien-e-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en Île-de-France dont le siège social est situé 24 rue Beaubourg (3^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO